



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

38^e séance plénière

Mardi 30 octobre 2007, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 05.

Point 21 de l'ordre du jour

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/62/92 et A/62/92/Add.1)

Projet de résolution (A/62/L.1)

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine au titre du point « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine réunis au deuxième Sommet du Sud, qui s'est tenu au Qatar en juin 2005, ont condamné l'usage de mesures économiques coercitives visant à empêcher des pays d'exercer leur droit de choisir leurs systèmes politique, économique et social, et ont appelé tous les pays à ne pas reconnaître les lois extraterritoriales unilatérales qui imposent des sanctions à d'autres États et à des entreprises étrangères. Les chefs d'État et de gouvernement ont également reconnu que l'embargo avait causé des dégâts économiques et financiers considérables et eu des effets négatifs sur le bien-être du peuple cubain. Ils

ont appelé le Gouvernement américain à mettre fin à cet embargo.

Plus récemment, lors de la trente-et-unième Réunion ministérielle annuelle du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenue à New York le 27 septembre 2007, les ministres ont une fois de plus rejeté catégoriquement les lois et règlements à caractère extraterritorial ainsi que toutes les autres mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées à des pays en développement.

Les ministres ont réaffirmé le besoin urgent de mettre fin immédiatement à ces mesures. Ils ont souligné qu'elles mettent non seulement en péril les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et le droit international, mais menacent aussi gravement la liberté de commercer et d'investir. Ils ont donc appelé la communauté internationale à ne pas les reconnaître ni les appliquer. Le Groupe des 77 et la Chine maintiennent fermement leur position de rejet des mesures unilatérales comme moyen de pression sur les pays en développement.

Le Groupe des 77 et la Chine sont résolus à œuvrer en faveur d'un monde meilleur pour tous, où les nations grandes et petites puissent coexister dans la paix. Pour cela, tous les États doivent respecter l'état de droit, et notamment le droit international.

Conformément aux normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



principes qui régissent les relations pacifiques entre les États, le Groupe des 77 et la Chine insistent sur la nécessité de mettre fin aux mesures économiques prises à des fins de coercition politique et économique.

Le Groupe des 77 et la Chine estiment que l'imposition continue d'un embargo économique, commercial et financier contre Cuba constitue une violation des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale de chacun, ainsi que du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États.

Nous pensons que le remplacement de cet embargo par un dialogue et une coopération accrue contribuera considérablement non seulement à relâcher la tension, mais également à promouvoir des échanges et un partenariat constructifs entre des pays dont les destins sont liés par l'histoire et la géographie.

Compte tenu de son impact sur la vie quotidienne des Cubains, une majorité écrasante d'États Membres est là aujourd'hui pour appuyer la résolution sur la nécessité de lever le blocus. Le Groupe des 77 et la Chine voteront une nouvelle fois pour le projet de résolution (A/62/L.1) dont nous sommes saisis aujourd'hui et exhortent tous les États Membres à faire de même.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer sur le point 21 de l'ordre du jour au nom des 118 États Membres de l'ONU qui appartiennent au Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement renouvelle son engagement à défendre, préserver et promouvoir la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous sommes opposés à l'unilatéralisme et aux mesures imposées de manière unilatérale par certains États, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Mouvement des pays non alignés rejette l'adoption et la mise en œuvre de mesures ou lois coercitives extraterritoriales ou unilatérales, notamment les sanctions économiques unilatérales, les autres mesures d'intimidation et les restrictions arbitraires de la liberté de circulation, qui visent à faire pression sur les pays non alignés, à compromettre leur souveraineté, leur indépendance et leur liberté de procéder à des échanges commerciaux et à des investissements et à les empêcher d'exercer leur droit de choisir, en toute indépendance, leurs systèmes politiques, économiques et sociaux.

Ces mesures, lois et règlements constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international, du système commercial multilatéral ainsi que des normes et principes régissant les relations amicales entre États. Dans ce contexte, nous sommes résolus à poursuivre nos efforts pour les contrer efficacement, et nous invitons vivement les autres États à faire de même, en réponse à l'appel lancé en ce sens par l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies. Le Mouvement prie les États appliquant ces mesures ou ces lois de les révoquer entièrement et immédiatement.

Comme réaffirmé par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés lors de leur Conférence au sommet qui s'est tenue en septembre 2006, à La Havane, nous appelons une nouvelle fois le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba, qui est non seulement unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et au principe de bon voisinage, mais entraîne également d'énormes pertes matérielles et préjudices économiques pour le peuple cubain.

Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par l'élargissement du caractère extraterritorial de l'embargo contre Cuba et rejette les mesures prises par le Gouvernement des États-Unis pour l'intensifier, ainsi que les autres mesures qu'il a appliquées récemment à l'encontre de la population cubaine.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés appelle une nouvelle fois au respect des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12 et 61/11 de l'Assemblée générale, qui ont toutes trait à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je propose de clore à présent la liste des intervenants qui s'exprimeront sur cette question durant le présent débat.

Il en est ainsi décidé.

M^{me} Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à savoir Antigua-et-Barbuda, la Barbade,

le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et mon pays, les Bahamas.

Pour commencer, je précise que la CARICOM fait sienne la déclaration prononcée par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La situation de Cuba, un État des Caraïbes, continue de préoccuper vivement la Communauté des Caraïbes dans le contexte des relations internationales actuelles. La CARICOM a toujours reconnu l'importance de relations constructives et mutuellement bénéfiques entre les pays des Caraïbes au sens large, dont les rivages sont baignés par la mer des Caraïbes, et qui doivent opposer un front uni aux défis de la mondialisation. Aussi la question de Cuba, État frère des Caraïbes, reste-t-elle au centre des préoccupations de la région dans son ensemble. À l'issue de la deuxième réunion CARICOM-Cuba, qui s'est tenue le 29 mai à Saint-Vincent-et-les Grenadines, les Ministres des affaires étrangères ont réaffirmé, dans le communiqué qu'ils ont publié,

« leur attachement résolu aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme et aux principes fondamentaux du droit international, y compris le respect de la souveraineté et de l'égalité juridique des États, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'interdiction des menaces ou de l'usage de la force dans les relations internationales, le respect de l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des litiges et le droit souverain des citoyens de tous les pays de choisir librement leurs systèmes et leurs institutions politiques dans la paix, la stabilité et la justice ».

Ces principes demeurent les éléments fondamentaux de la manière dont les États de la CARICOM mènent leurs relations internationales.

À cet égard, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général, lequel présente les nombreuses réponses d'une majorité écrasante d'États Membres, qui partagent et respectent ces principes, pour ce qui est de l'embargo unilatéral contre Cuba. La CARICOM réitère son opposition totale à cet embargo punitif, qui dure depuis bien trop longtemps. Nous maintenons notre opposition à l'imposition de lois extraterritoriales à des États tiers, qui est contraire à la Charte des Nations Unies et n'a

pas sa place dans les relations internationales contemporaines.

L'effet significatif de l'embargo sur l'économie cubaine continue de susciter la vive préoccupation de la CARICOM, et l'incidence humanitaire sur le peuple cubain, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation, nous attriste réellement. L'incapacité de Cuba d'acquérir du matériel médical, des pièces détachées et des médicaments de dernière génération continue d'affecter le système de santé cubain, où les soins restent malgré tout gratuits pour le peuple cubain.

Cuba, étant l'État le plus peuplé de la région des Caraïbes, est une partie intégrante de notre processus pancaraïbe. Les liens de la CARICOM avec Cuba restent forts et ne cessent de se développer. Le 8 décembre 2006, le Président de la Conférence de chefs de gouvernement de la CARICOM, le Premier Ministre Denzil Douglas de Saint-Kitts-et-Nevis, a retracé les liens historiques entre Cuba et les États de la CARICOM, à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques entre Cuba et la CARICOM. Ce même jour, en 1972, les quatre États indépendants des Caraïbes – la Barbade, le Guyana, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago – ont exprimé leur ferme attachement à la notion d'unicité des Caraïbes. Depuis cette date, les relations ont été faites de solidarité et de fraternité et se sont renforcées et approfondies par la coopération dans les domaines politique, économique et social

Le Premier Ministre, M. Douglas, a aussi exprimé la profonde reconnaissance de la CARICOM pour les différentes formes d'assistance, notamment technique, que Cuba continue de fournir à la région des Caraïbes, en particulier aux jeunes de notre région qui cherchent à développer leurs compétences professionnelles et à contribuer à l'édification de nos nations et, collectivement, au progrès de la communauté des Caraïbes.

Le Premier Ministre a poursuivi son propos en signalant que près de 3 000 étudiants issus de la CARICOM poursuivent actuellement des études à Cuba et qu'un grand nombre d'entre eux bénéficient de bourses dans des disciplines qui vont de la médecine, de l'ingénierie et des télécommunications à l'architecture, l'informatique, la géologie et d'autres. Les bourses accordées par Cuba aux territoires non autonomes des Caraïbes méritent aussi d'être reconnues et saluées.

Il est remarquable que l'aide cubaine dans le secteur de la santé reste considérable un peu partout dans le monde, alors même que les effets de l'embargo sont systématiquement amplifiés. Les médecins cubains continuent d'offrir leurs services dans l'ensemble du monde en développement, où les besoins en matière de santé sont souvent considérables et les services fournis largement insuffisants. Dans la seule région des Caraïbes, Cuba a bâti des hôpitaux et des cliniques, fourni des médicaments et détaché des médecins, des infirmiers et d'autres professionnels de santé. L'appui de Cuba qui a permis à bon nombre de nos citoyens de retrouver la vue est une aide que nous n'oublierons jamais et qui restera toujours pour nous une source de profonde gratitude.

La réunion CARICOM/Cuba des ministres des affaires étrangères en mai dernier a identifié de nouveaux domaines de coopération, tels que la lutte contre la pandémie de VIH/sida, la coopération concernant l'incidence des changements climatiques entre le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et l'Institut de météorologie cubain, et l'exploitation durable des ressources naturelles. Nous, États de la CARICOM, avons hâte d'approfondir notre coopération avec Cuba sur toutes ces questions.

Par ses actes, Cuba s'est révélé une partie intégrante des Caraïbes. Cuba n'a menacé aucun autre État Membre et, au contraire, a constamment cherché à aider ses voisins dans leur quête continue d'un développement humain durable. La CARICOM réaffirme son appui sans faille au droit du peuple cubain, et de tous les peuples, à l'autodétermination, comme l'affirme clairement la Charte des Nations Unies.

L'embargo imposé à Cuba est un anachronisme et ne sert aucun but valable en ce XXI^e siècle, alors que notre planète est aux prises avec le redoutable défi d'une crise mondiale imminente provoquée par les changements climatiques. Alors que les petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique sonnent l'alarme à propos de la catastrophe climatique qui se profile, de larges zones du continent africain subissent la sécheresse, d'une part, et des inondations catastrophiques de l'autre. Les inégalités économiques persistent et s'aggravent. Nous devons mobiliser toutes les énergies de la communauté internationale pour faire face à ces défis majeurs et les régler.

La CARICOM jouit de relations amicales à la fois avec Cuba et avec les États-Unis. Ces deux grandes nations ont produit de grands érudits, des scientifiques de renom et des dirigeants au prestige mondial. Nous appelons à un nouveau départ dans les relations entre les Gouvernements et les peuples de ces deux nations éminentes – l'une grande, l'autre petite. Comme dans des cas similaires où des négociations ont été engagées sur des questions de relations internationales bien plus ardues, nous ne pouvons qu'imaginer le profond retentissement positif qu'aurait pour la communauté internationale un tel rapprochement, fondé sur le principe fondamental de l'autodétermination des peuples.

C'est dans ce contexte que les États de la CARICOM appuient le projet de résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/62/L.1). Il est très largement temps que nous tournions la page et que nous nous attaquions aux vrais problèmes auxquels l'humanité fait face.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Valero, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique constitue un acte violent et génocidaire à caractère unilatéral, ainsi qu'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes et principes du droit international.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme son rejet absolu de l'application de lois ou dispositions réglementaires ayant des effets extraterritoriaux, qui portent atteinte à la souveraineté des États et constituent une ingérence dans leurs affaires intérieures. Le blocus qui vise Cuba est un anachronisme et il est le propre de politiques qui ont échoué, c'est pourquoi il suscite le rejet parmi une majorité écrasante des peuples et des gouvernements du monde. À maintes reprises, l'Organisation des Nations Unies a rejeté le blocus, et, à chaque fois, l'impérialisme nord-américain a fait peu de cas de la clameur de la communauté internationale.

Il y a quelques jours, le Président George W. Bush a menacé d'intensifier encore la férocité du blocus contre Cuba; il a appelé à aggraver l'isolement

de cet héroïque pays frère et a prôné la subversion des institutions de l'État cubain. C'est là une nouvelle tentative visant à détruire la révolution et à reconquérir Cuba, et ce plan est en marche. La Révolution bolivarienne rejette intégralement ces projets irrationnels et exhorte tous les peuples et gouvernements du monde à s'opposer à la toute-puissance impériale.

Les mesures inhumaines appliquées depuis plus de 45 ans par le Gouvernement des États-Unis ont provoqué de terribles effets économiques et sociaux dans notre république sœur de Cuba, passant outre aux normes qui régissent les relations économiques, commerciales et financières entre États. Le Gouvernement et le peuple cubains ont répondu avec honneur et dignité à ces agressions criminelles. Malgré le blocus, Cuba maintient sa coopération solidaire avec les pays du Sud, notamment dans le cadre de programmes dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le Venezuela sait gré de leur solidarité au peuple cubain et à son guide historique, le commandant Fidel Castro.

Le Venezuela exige avec fermeté que le Gouvernement des États-Unis mette fin au blocus cruel et punitif qu'il impose à Cuba. Les droits fondamentaux du peuple cubain sont violés de façon massive, flagrante et réitérée par cette mesure génocidaire. Le blocus contre Cuba constitue un acte d'agression, et sape le climat nécessaire de dialogue et de coopération qui doit régner entre les États souverains, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux buts et principes qui y sont consacrés.

Qu'il me soit permis de rappeler ici une citation de Tacite qui décrit parfaitement l'arrogance des impérialistes d'aujourd'hui. Le grand philosophe et historien romain dit : « Où ils font un désert, ils disent qu'ils apportent la paix ». Ceux qui, au nom de la liberté, agressent et détruisent les peuples et les cultures, ne se comportent pas autrement.

La présente Assemblée a rejeté l'imposition unilatérale par le Gouvernement des États-Unis de mesures contre Cuba. Le moment est bienvenu pour rappeler cette décision. Dans ce contexte, notre pays souscrit aux déclarations prononcées par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Uruguay au nom du Marché commun du Sud et de ses États associés.

Le Venezuela votera pour le projet de résolution A/62/L.1 sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement mexicain exprime une nouvelle fois son rejet du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et réitère son opposition à l'utilisation de mesures coercitives qui n'ont pas de fondement dans la Charte des Nations Unies. Le Mexique rappelle que toute forme de sanction politique, économique ou militaire imposée à un État ne peut découler que de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. C'est la position qui a été défendue par le Gouvernement mexicain dans les différentes instances du système des Nations Unies, en partant du principe que le blocus imposé par les États-Unis à Cuba répond à une politique unilatérale, qui se prolonge depuis près d'un demi-siècle, et qui est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Mexique considère que, en outre, ces mesures unilatérales entraînent de graves conséquences humanitaires qui sont en contradiction manifeste avec les objectifs censés les inspirer, et qui marquent, de plus, le renoncement à la diplomatie et au dialogue comme voies appropriées pour régler les différends entre les États.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (A/62/92), plusieurs organes et entités du système des Nations Unies ont relevé les effets dommageables que le blocus entraîne pour le développement économique et social de Cuba, parmi lesquels on peut citer les suivants : effets sur les transactions de banques étrangères avec Cuba libellées en dollars des États-Unis, et sur les actifs cubains dans le monde; représailles à l'encontre des entreprises étrangères qui investissent à Cuba, limitant la possibilité d'attirer des investissements étrangers directs aux seules entreprises étrangères qui n'ont pas d'intérêts commerciaux aux États-Unis; obstacles à l'entrée de Cuba dans le système commercial international, aux effets dommageables pour la croissance du produit intérieur brut, les recettes d'exportation et la production industrielle et agricole; restriction de l'accès de Cuba à l'aide au développement octroyée par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement; difficulté à acheter les provisions et les marchandises nécessaires à

l'exécution des programmes de coopération dans les domaines de l'éducation et de la santé à Cuba, et à obtenir des financements extérieurs pour des programmes de développement de l'agriculture et de développement rural; et plus généralement, des effets qui se répercutent sur les pays tiers en raison de l'impossibilité d'entretenir des relations avec Cuba dans les domaines économique, intellectuel et social.

Les relations bilatérales et multilatérales du Gouvernement mexicain sont fondées sur les principes généraux du droit international qui régissent la coexistence pacifique et civilisée entre États souverains. Le respect de ces principes dans les relations entre le Mexique et Cuba ne s'est jamais démenti au fil du temps.

Ainsi, depuis 1992, lorsque le Gouvernement de la République de Cuba a proposé à l'adoption de l'Assemblée générale un projet de résolution pour la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Mexique a ainsi toujours voté en faveur des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question, et rejoint la communauté internationale dans sa ferme opposition à l'application extraterritoriale à des pays tiers de lois nationales contraires au droit international. Le Mexique dit depuis 16 ans que ce blocus doit prendre fin et apporte son soutien à Cuba en vue de son admission dans tous les mécanismes régionaux d'intégration pour favoriser les échanges économiques et commerciaux ainsi que la coopération et le développement.

Le Mexique considère que pour régler les différends entre États et garantir un climat de paix au niveau international, il faut s'attacher à respecter le droit international et les normes et principes qui régissent la coexistence entre les nations en veillant à ne pas introduire de déséquilibres ou de différends ainsi qu'à favoriser un dialogue respectueux. Les sociétés ont évolué et se transforment selon leurs propres critères, et non par l'effet de mesures imposées de l'extérieur.

Compte tenu de ce qui précède, le Mexique appuiera le projet de résolution (A/62/L.1) présenté sur cette question pour la présente session.

M. Hoang Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/62/92) sur l'application de la résolution 61/11, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à

Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La délégation vietnamienne s'associe pleinement aux déclarations faites par les représentants du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine sur ce point important de l'ordre du jour.

Ma délégation se félicite de la présence de S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba, à nos travaux d'aujourd'hui.

L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba depuis près d'un demi-siècle a provoqué des dégâts économiques considérables et des souffrances sans nom au peuple cubain. Il a entravé gravement le développement économique et social du pays et a sapé ses efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Depuis presque 50 ans, les préjudices économiques directs subis par la population cubaine du fait de l'embargo dépassent les 89 milliards de dollars: pour l'année passée seulement, les préjudices au commerce extérieur de Cuba se sont élevés à plus de 1,4 milliards de dollars.

Ma délégation est donc extrêmement préoccupée de voir que cet embargo de longue date n'est pas seulement resté en place, mais qu'il a, en fait, été renforcé par l'application de lois et de dispositions à caractère clairement extraterritorial. Le Viet Nam estime que cet embargo, le plus long de l'histoire, va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et des règlements de l'Organisation mondiale du commerce. La prolongation de ces mesures économiques coercitives ne fera que susciter davantage de tensions dans les relations bilatérales entre les États-Unis et Cuba, et entraîner de nouvelles souffrances et difficultés pour le peuple cubain, en particulier pour les citoyens les plus vulnérables, tels les femmes et les enfants.

Il n'est donc pas surprenant que l'embargo imposé par les États-Unis à Cuba ait été condamné à maintes reprises par un nombre croissant d'États Membres, au point que l'opposition est désormais presque unanime. La présence aujourd'hui de nombreux États Membres et leur participation active à ce débat témoignent clairement de leur opposition à ces mesures extraterritoriales unilatérales.

Chaque pays dispose du droit inaliénable de déterminer son propre système politique et la voie du développement la mieux adaptée à ses conditions particulières. Le Viet Nam est convaincu que les

divergences de vues entre les États-Unis et Cuba doivent être réglées par le dialogue et la négociation sur la base d'un respect mutuel, du respect de l'indépendance et de la souveraineté de l'autre partie et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Nous pensons que la normalisation et le développement de relations amicales entre ces deux États, si proches géographiquement, ne pourraient que servir les intérêts de leurs peuples et ceux de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale et internationale. Dans cet esprit, ma délégation appelle les États-Unis à mettre immédiatement fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba.

Enfin, je voudrais terminer en réaffirmant que les sentiments d'amitié et de solidarité du peuple vietnamien à l'égard du peuple cubain continueront à se renforcer. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens continueront à tout mettre en œuvre pour aider le Gouvernement et le pacifique peuple cubains à surmonter les effets de l'embargo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.1.

M. Pérez Roque (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à l'encontre de Cuba et des droits des peuples représentés à cette Assemblée dure depuis près d'un demi-siècle.

Selon des estimations prudentes, cet embargo a généré à Cuba des pertes de plus de 89 milliards de dollars. Cela représente, au taux actuel du dollar américain, pas moins de 222 milliards de dollars. Tout le monde peut se faire une idée du niveau de développement socioéconomique que Cuba aurait atteint si elle n'avait pas été soumise à cette guerre économique implacable et acharnée. L'embargo est aujourd'hui l'obstacle principal au développement et au bien-être du peuple cubain, et une violation flagrante, massive et systématique de ses droits.

L'embargo vise à réduire le peuple cubain à la famine et à la maladie. C'est ainsi que l'embargo imposé à Cuba a été expliqué lors d'une réunion dirigée par le Président Dwight Eisenhower en 1960 :

« ... il n'y a pas d'opposition réelle à Cuba – indiquait le document examiné lors de la réunion avec le Président Eisenhower qui a été

déclassifié dans les années 90 – il n'y a pas d'opposition réelle à Cuba; le seul moyen prévisible dont nous disposons aujourd'hui pour détruire l'appui interne à la Révolution est donc la désillusion et le désespoir, engendrés par l'insatisfaction et les difficultés économiques. Il faut promptement utiliser tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba. Il faut refuser de procurer des fonds et l'approvisionnement à Cuba afin de faire baisser les salaires réels, de provoquer la famine, le désespoir et le renversement du Gouvernement. »

Quarante-sept ans plus tard, le Président George W. Bush l'a répété en ces termes : « ... je demande instamment à notre Congrès de démontrer son appui et sa solidarité en faveur d'un changement fondamental à Cuba en maintenant notre embargo... ».

Sept cubains sur 10 n'ont connu que la menace continue d'agression à l'encontre de notre patrie et les pénuries économiques générées par la persécution implacable de cet embargo.

Les États-Unis ont ignoré, avec arrogance et aveuglement politique, les 15 résolutions adoptées par cette Assemblée appelant à la levée du blocus imposé à Cuba. En outre, l'année dernière, de nouvelles mesures ont été adoptées, proches de la démence et du fanatisme, qui renforcent encore les sanctions et l'acharnement extraterritorial contre nos relations avec les pays représentés à l'Assemblée.

L'embargo n'avait jamais été appliqué avec autant de hargne que l'an dernier. Le 14 août 2006, le Gouvernement des États-Unis a même été jusqu'à condamner l'Alliance des Églises baptistes à une amende, alléguant que certains de ses adeptes avaient fait du tourisme pendant une visite à des fins religieuses à Cuba. En décembre 2006, le Gouvernement des États-Unis a empêché les entreprises américaines de fournir des services Internet à Cuba. Par conséquent, si l'on essaye d'accéder aux services de Google Earth depuis Cuba, comme le font des millions d'utilisateurs dans le monde tous les jours, on obtiendra la réponse suivante : « Ce service n'est pas disponible dans votre pays. »

Les enfants cubains subissent particulièrement les préjudices de l'embargo que le Président Bush a promis de renforcer. Les enfants cubains ne peuvent pas recevoir de Sevorane, un anesthésique par inhalation fabriqué par le laboratoire nord-américain Abbott, qui est le meilleur produit d'anesthésie

générale pédiatrique. Nous sommes obligés d'employer des substituts moins performants. Le Président Bush l'expliquera sans doute en disant que ces enfants cubains sont les victimes collatérales de sa guerre contre Cuba.

Les enfants cubains souffrant d'arythmie ne peuvent désormais plus recevoir les stimulateurs cardiaques que l'entreprise américaine Saint-Jude Medical nous vendait. Le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a exercé des pressions très fortes sur Saint-Jude, qui s'est vu dans l'obligation de rompre ses liens avec Cuba. La délégation des États-Unis devrait expliquer à cette Assemblée la raison pour laquelle les enfants cubains souffrant d'arythmie cardiaque sont des ennemis du Gouvernement des États-Unis. La délégation cubaine ne parvient pas à l'expliquer. Peut-être que celle des États-Unis est en mesure de le faire, puisque la culture a été l'un des principaux objectifs de la poursuite du blocus.

Le Gouvernement des États-Unis empêche Cuba de participer à la Foire du Livre de Porto Rico. Faire obstacle à la participation d'auteurs et d'éditeurs cubains à la Foire du Livre est un acte barbare.

À partir de décembre 2006, les hôtels des chaînes américaines Ritz, Carlton, Hilton et Marriott ont reçu du Gouvernement des États-Unis l'instruction d'annuler les contrats des musiciens cubains qui travaillaient temporairement dans leurs établissements, situés dans le monde entier. Ce n'est qu'en déménageant à Miami, en se déclarant admirateurs de la politique du Président Bush et en se repentant d'avoir vécu à Cuba, qu'ils pourront être à nouveau engagés.

Aujourd'hui, je voudrais réitérer notre solidarité avec les réalisateurs américains Oliver Stone et Michael Moore. Le premier s'était déjà vu infliger une amende par le Gouvernement des États-Unis pour s'être rendu à Cuba afin de tourner les documentaires *Comandante* et *Buscando a Fidel*. Sincèrement, je ne vois pas comment le Président Bush pense qu'Oliver Stone pouvait rencontrer Fidel sans se rendre à Cuba. Le second fait l'objet d'une enquête sur le voyage qu'il a effectué dans notre pays en mars dernier, dans le cadre du tournage de son documentaire *Sicko*. C'est le Maccarthysme du XXI^e siècle.

Avec cette persécution grotesque du verbe honnête et de l'art indépendant, le Président des États-Unis devient un chantre d'une inquisition digne du Moyen Âge. À la différence que cette inquisition des

temps modernes est bien plus barbare et meurtrière car elle a procédé au pillage de la fameuse bibliothèque de Bagdad et a brûlé plus d'un million d'ouvrages.

Je voudrais rappeler maintenant les mots de l'artiste cubaine mondialement connue Alicia Alonso dans sa lettre adressée récemment aux intellectuels et artistes américains :

« Travaillons ensemble pour que les artistes et les écrivains cubains puissent apporter leur talent aux États-Unis et, qu'ils ne vous empêchent pas de venir dans notre île pour partager vos connaissances et vos valeurs; pour qu'une chanson, un livre, une étude scientifique ou une œuvre chorégraphique ne soit pas considéré, de manière irrationnelle, comme une infraction ».

Le blocus s'acharne contre les échanges et les relations humaines entre les populations cubaine et américaine. Il empêche, en outre, les familles cubaines situées des deux côtés du détroit de Floride d'entretenir des relations normales. Des amendes pouvant atteindre 1 million de dollars pour les entreprises et 250 000 dollars pour les individus, ainsi que des sanctions pouvant aller jusqu'à 10 ans de prison pour les auteurs d'infraction, est le prix que doit risquer de payer un citoyen américain s'il veut se rendre dans notre pays pour y faire du tourisme, ou un citoyen cubain résidant aux États-Unis s'il souhaite rendre visite à un membre de sa famille malade à Cuba.

À plus d'une occasion, cette Assemblée a entendu les représentants des États-Unis dire que la question qui nous occupe aujourd'hui est un problème bilatéral qui ne doit pas être traité devant cette instance. Ils répéteront sans doute cet argument fallacieux lorsqu'ils prendront la parole plus tard pour expliquer leur vote. Mais, on le sait bien, la guerre économique brutale imposée à Cuba n'affecte pas seulement les Cubains. Si tel était le cas, ce serait extrêmement grave. Mais c'est pire encore. Il s'agit d'un affront au droit international, aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit de tout pays à commercer de manière libre et souveraine avec qui il le souhaite.

L'application extraterritoriale des lois des États-Unis, au mépris des intérêts légitimes de pays tiers – les pays que les Membres représentent devant cette Assemblée – d'investir et de développer des relations économiques et commerciales normales avec Cuba, est une question qui concerne tous les États ici présents. Durant la période comprise entre mai 2006 et mai 2007 uniquement, au moins 30 pays ont souffert des effets

de l'extraterritorialité de la politique de blocus. Voici quelques exemples :

Le 28 juillet 2006, les dispositions du blocus ont été appliquées à la Netherlands Caribbean Bank, des Antilles néerlandaises, dont les comptes aux États-Unis ont été gelés et qui s'est vu interdire toute transaction avec des entités et des citoyens américains.

Le 4 mai 2007, l'entreprise anglaise PSL Energy Services avait fait l'objet d'une amende de 164 000 dollars pour avoir exporté des matériels et des services destinés au secteur pétrolier.

Les compresseurs de la marque Sabroe n'ont pas non plus pu être exportés à Cuba, après que la société danoise qui les produit a été acquise par une entreprise des États-Unis.

La société multinationale américaine General Electric a acquis l'entreprise finlandaise Datex-Ohmeda. À partir de cette date, Cuba a dû cesser d'acheter le matériel d'anesthésie et de monitoring multiusage d'excellente qualité, fabriqué en Finlande, que nous avions l'habitude d'acheter.

Lorsque l'Institut cubain pour la nutrition et l'hygiène alimentaire a voulu acquérir un spectrophotomètre infrarouge fabriqué par la société japonaise Shimadzu, il n'a pas été en mesure de le faire parce que plus de 10 % des composants proviennent des États-Unis.

La société allemande BASF AG n'a pas été en mesure de vendre à Cuba un herbicide, que ce soit d'Allemagne ou d'une de ses succursales en Amérique latine, parce que l'un de ses principes actifs est d'origine américaine.

Depuis qu'à la fin 2006 la compagnie de croisières espagnole Pullmantur a été rachetée par la Royal Caribbean, une société américaine, les opérations du navire de croisière Holiday Dreams, appartenant à Pullmantur, ont été suspendues à Cuba.

En décembre 2006, la direction de l'hôtel Scandic, en Norvège, qui a été racheté en mars 2006 par la chaîne hôtelière américaine Hilton, a annulé la réservation d'une délégation cubaine qui devait participer à une foire internationale du tourisme. Cet événement a fait scandale et a été largement condamné par l'opinion publique norvégienne. Toutefois, ce n'était rien par rapport à ce qu'il allait arriver. La porte-parole du Groupe Hilton à Londres a annoncé publiquement, et je demande aux délégations de me

prêter toute leur attention, que cette chaîne interdirait le séjour des Cubains dans tous ses hôtels du monde, car permettre à des Cubains de réserver des chambres pouvait, en vertu de l'embargo, exposer la chaîne à des amendes, voire à des peines de prison.

Toutefois, concernant l'embargo américain contre Cuba, l'incident le plus notoire survenu cette année aura sans nul doute été la guerre sans merci menée par le Département du Trésor des États-Unis contre les relations que Cuba entretient avec les institutions financières et bancaires de pays tiers. Une guerre qui a été rendue possible notamment après que le Gouvernement américain et ses services spéciaux ont eu accès aux informations confidentielles détenues par la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT), institution par laquelle transite la quasi-totalité des paiements et des messages échangés par les institutions financières du monde entier.

Ces 12 derniers mois, plus d'une vingtaine de banques de différents pays ont été menacées de manière grossière, afin qu'elles rompent tout type de relations ou de transactions avec Cuba. Pour des raisons parfaitement compréhensibles, je ne peux pas donner à l'Assemblée davantage d'informations sur une question aussi sensible, car elles ne feraient qu'encourager davantage les persécutions obsessionnelles menées par les agences nord-américaines, entièrement dévouées à cette tâche ignoble.

Il y a quelques jours à peine, le Président des États-Unis a déclaré que le régime cubain se servait de l'embargo pour justifier tous les maux dont souffre le peuple cubain. Toutefois, s'appuyant sur les informations fournies par 118 pays et 21 organisations internationales, le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document A/62/92, témoigne de manière claire et exhaustive des actions menées par le Gouvernement des États-Unis au cours des 12 derniers mois afin de renforcer l'embargo et d'aggraver ses répercussions sur Cuba.

L'Assemblée générale a aujourd'hui l'occasion d'exprimer librement et ouvertement l'opinion de la communauté internationale sur la politique de blocus et d'agression que les États-Unis imposent aux Cubains depuis près de 50 ans. En ce moment même, à Cuba, notre population suit avec attention et espoir la décision que les membres de l'Assemblée sont sur le point de prendre. Elle le fait en se souvenant des paroles de Fidel : « Jamais une nation n'a eu de choses

aussi sacrées à défendre, ni de convictions aussi profondes pour lesquelles se battre. »

Cuba ne capitulera jamais. Elle continuera de lutter avec la conviction que défendre aujourd'hui nos droits, c'est défendre également le droit de tous les peuples représentés ici dans cette Assemblée. Au nom de Cuba, je demande aux représentants de voter en faveur du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Je demande à l'Assemblée de le faire en dépit des mensonges et des menaces proférés ces derniers jours. Je demande aux représentants de voter pour le projet de résolution de Cuba, parce que c'est voter pour les droits de tous les peuples de la planète.

Je terminerai en rappelant les paroles de José Martí, l'apôtre de l'indépendance cubaine : « Qui se dresse aujourd'hui pour Cuba, se dresse pour l'avenir ». Liberté pour les cinq héros cubains, qui ont combattu le terrorisme et qui sont aujourd'hui prisonniers politiques dans les geôles américaines! Liberté pour nos cinq héros cubains! Permettez-moi de dire, en toute légitimité : » Vive Cuba libre! Vive Cuba libre! Vive Cuba libre! »

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de Cuba, dont la présence à notre débat illustre l'importance que nous accordons tous à cette question.

Comme nous venons juste de l'entendre, depuis plus de 47 ans, la population cubaine vit sous un embargo économique, commercial et financier, imposé de manière unilatérale par son voisin, les États-Unis d'Amérique. Cela signifie que la majorité des citoyens cubains n'a jamais connu que la vie sous le joug de mesures coercitives. Toutefois, malgré tout, le peuple cubain a réussi à survivre.

Cet embargo économique, commercial et financier qui s'éternise est rejeté par un nombre toujours plus grand d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, au point qu'aujourd'hui cette opposition est pratiquement unanime. En dépit de cet embargo, la population cubaine a toujours tendu une main amicale et solidaire aux autres peuples du monde. Il n'est par exemple pas inhabituel de rencontrer des médecins et des infirmières cubains dans de nombreuses régions d'Amérique latine et d'Afrique. Le travail remarquable accompli par Cuba dans les domaines de la santé, de l'éducation et des

biotechnologies dans de nombreux pays en développement, et dans le monde en général, est reconnu par la communauté internationale. L'embargo qui avait pour vocation d'étouffer la vie quotidienne des Cubains a, en fait, abouti à ce que Cuba contribue à l'amélioration des conditions de vie des autres peuples de la planète.

La contribution de Cuba a consisté aussi à soutenir les luttes pour la liberté et la justice dans le monde. Par exemple, en Afrique du Sud, nous reconnaissons la contribution de Cuba à notre liberté et à notre démocratie. Le mémorial à la mémoire de nos héros dans la lutte contre l'apartheid comporte plusieurs noms de combattants cubains qui se sont battus aux côtés de nos combattants de la liberté et ont même donné leurs vies pour la liberté de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, nous nous rappelons et honorons ces héros qui ont réussi malgré l'embargo qui touche leur vie quotidienne.

L'Afrique du Sud s'est toujours opposée à tous les aspects de l'embargo imposé par les États-Unis d'Amérique à l'encontre de Cuba pour des raisons plus fondamentales qui vont au-delà de notre solidarité avec le peuple cubain. L'Afrique du Sud estime que la poursuite de l'imposition d'un blocus financier, économique et commercial constitue une violation flagrante des principes de l'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État. L'Afrique du Sud s'est ralliée à plusieurs reprises à la grande majorité des États en faisant part de son désaccord et de son opposition quant au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Nous sommes guidés par les normes de base du droit international et de la conduite internationale et par notre soutien de principe à la nécessité d'éliminer les mesures économiques coercitives comme un moyen pour atteindre des objectifs politiques et économiques. L'Afrique du Sud estime qu'un dialogue constructif peut instaurer une confiance et compréhension mutuelle ainsi que générer l'harmonie et une coexistence pacifique entre les nations.

L'Afrique du Sud s'engage à travailler pour un monde meilleur pour tous, y compris pour le peuple cubain, un monde dans lequel les nations coexistent pacifiquement, qu'elles soient petites ou grandes. La réalisation d'une telle coexistence pacifique entre les

nations nécessite l'adhésion de toutes les nations à la primauté du droit, dont le droit international.

Ma délégation estime que la présence d'un aussi grand nombre d'États Membres dans cette salle aujourd'hui et leur participation à ces débats reflètent leur opposition aux mesures extraterritoriales unilatérales. Nous sommes ici pour exprimer notre ferme opposition au recours aux mesures économiques coercitives en tant que moyen de pression sur les pays en développement, étant donné que ces mesures sont contraires au droit international, au droit international humanitaire, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États.

L'Afrique du Sud se joindra à la majorité de l'Assemblée en soutenant le projet de résolution que nous examinons aujourd'hui. Nous voterons pour la résolution parce que cette action impitoyable et unilatérale a causé des souffrances indicibles au peuple cubain. Nous pensons qu'une majorité écrasante d'États membres présents aujourd'hui se joindra à nous et votera pour la résolution en signe de soutien au peuple cubain.

M. Mavroyiannis (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

Enfin, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Liu Zhenmin (Chine) (parle en chinois) : La délégation chinoise appuie la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Chaque année, depuis 15 ans, l'Assemblée générale adopte des résolutions exhortant l'ensemble des pays à se conformer à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et à retirer ou abroger toutes lois et mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États et aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation. Malheureusement, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba demeure encore en place aujourd'hui.

En cette ère de mondialisation, les échanges et la coopération entre les pays, effectués sur un pied d'égalité, sont la marque de notre temps. Le développement de liens économiques, commerciaux et

financiers normaux entre les pays répond à l'intérêt de tous et n'est en aucune manière une faveur qu'accorderait un quelconque pays aux autres. Le dialogue d'égal à égal est le meilleur moyen de résoudre les divergences de vues. La communauté internationale a le droit d'exprimer de vives préoccupations à l'égard de l'embargo et des sanctions subies par Cuba pendant des années et de demander au pays concerné de mettre un terme à l'embargo et aux sanctions.

Quarante années de blocus et de sanctions contre Cuba ont non seulement nui à ses intérêts et à ceux d'autres pays, entravant ainsi gravement les efforts de développement menés au plan international, mais ils sont aussi en contradiction avec les principes de la démocratie, de la liberté, de l'état de droit et des droits de l'homme.

Premièrement, la pratique visant à tenter de forcer un pays à renoncer à la voie de développement qu'il s'est librement choisie, et même d'en renverser le Gouvernement par l'imposition d'un embargo et de sanctions constitue une violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des règles élémentaires qui régissent les relations internationales contemporaines. De telles pratiques n'ont rien à voir avec la promotion de la démocratie et de la liberté.

Deuxièmement, l'embargo et les sanctions imposés à Cuba ont un caractère extraterritorial et constituent donc une violation du droit international et ne peuvent en aucun cas promouvoir la démocratie et la liberté dans un pays. Tous les pays s'y opposent et ces mesures sont contraires au principe de libéralisation des échanges.

Troisièmement, l'embargo et les sanctions imposés à Cuba ont considérablement limité et entravé les efforts déployés par le peuple cubain pour éliminer la pauvreté, élever son niveau de vie, réaliser le développement économique et social et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles portent atteinte au droit à la vie et au développement du peuple cubain.

Le Gouvernement chinois a toujours affirmé que les pays devaient établir des relations entre États basées sur l'égalité et respectant des buts et principes de la Charte des Nations Unies, et qu'ils devaient travailler à promouvoir la démocratie et l'état de droit dans le cadre des relations internationales. Nous estimons que, à la lumière de leurs conditions nationales propres, les pays doivent choisir leurs

propres systèmes politique, économique et social et leur propre voie de développement. Les différends entre les États doivent être résolus par le dialogue et la coopération et sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

Cela étant, le Gouvernement chinois demande qu'il soit rapidement mis un terme à l'embargo et aux sanctions économiques, commerciales et financières imposés par le pays concerné à Cuba. Nous espérons assister à un dialogue et non à un affrontement, et voir les contacts et les échanges remplacer l'embargo et les sanctions. Nous espérons que les résolutions pertinentes de l'ONU seront appliquées sans plus attendre. La Chine appuie donc le projet de résolution présenté par Cuba au titre du point de l'ordre du jour à l'examen.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Ministre des affaires étrangères cubain, M. Felipe Pérez Roque, nous a expliqué en détail les conséquences concrètes du blocus des États-Unis d'Amérique à l'encontre de Cuba.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé publié sous la cote A/62/92, qui rend compte du rejet unanime, par les États Membres, de l'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba dans les domaines économique, commercial et financier.

La position de la Russie sur la résolution dont nous sommes saisis reste inchangée. Notre pays partage l'avis de la majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale qui condamnent catégoriquement l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis et demandent qu'il y soit mis fin. Nous sommes convaincus que la levée de l'embargo et la normalisation des relations américano-cubaines contribueraient à assainir la situation dans laquelle se trouve Cuba et favoriseraient la participation de ce pays aux processus mondiaux et régionaux.

Dans un appel à l'adresse des parlements des États Membres de l'ONU et des organisations parlementaires internationales, qui a été adopté le 18 octobre 2007 et sera communiqué au Secrétaire général de l'ONU, le Parlement russe, composé de la Douma et du Conseil fédéral, a souligné les points suivants.

En continuant d'imposer un blocus économique à Cuba, les États-Unis d'Amérique exercent des pressions flagrantes à l'encontre d'un État souverain.

Selon les renseignements fournis par les autorités cubaines, les deux tiers de la population actuelle est née sous le blocus. Le blocus économique empêche le bon fonctionnement des systèmes indispensables pour que la population mène une vie normale sur les plans de la santé, s'agissant notamment des services fournis aux grands malades, aux enfants et aux femmes enceintes, de l'éducation, de la culture, des sciences, des transports et des services publics. La poursuite du blocus asphyxie l'économie de la République de Cuba du fait de ses graves conséquences dans différents secteurs. En outre, la politique de blocus économique qui est appliquée à l'encontre de la République de Cuba foule aux pieds les droits et les intérêts légitimes d'États tiers.

La poursuite du blocus imposé par les États-Unis à Cuba dans les domaines commercial, économique et financier est contre-productif, ne correspond pas à l'esprit de notre époque, constitue un vestige de la « guerre froide » et entrave la mise en place d'un nouvel ordre mondial équitable, reposant sur la Charte des Nations Unies et le droit international.

La poursuite du blocus contrevient aux efforts actuellement déployés pour réformer l'Organisation des Nations Unies et constitue une marque de mépris à l'égard de l'avis unanime des États Membres sur la nécessité de mettre en pratique les principes qui sous-tendent les efforts faits pour remplacer les désaccords par la coopération et pour faire respecter le droit des peuples à se choisir un système politique, économique et social.

S'appuyant sur les principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne l'inadmissibilité de toutes mesures discriminatoires ou formes d'ingérence dans les affaires intérieures des États, la Russie considère indispensables, conformément à la ligne qu'elle a toujours suivie, de se prononcer pour le projet de résolution exigeant la levée du blocus.

M. Salim (Inde) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration prononcée par le Président du Groupe des 77.

Depuis 1991, l'embargo économique, commercial et financier imposé depuis près de 50 ans par les États-Unis d'Amérique fait chaque année l'objet d'un débat au sein de cet organe. L'embargo a été durci avec l'adoption de lois nationales des États-Unis d'Amérique, par lesquelles les effets extraterritoriaux du blocus touchent les entreprises étrangères ainsi que

les filiales étrangères des sociétés américaines qui entretiennent des relations d'affaires avec Cuba ou des entités cubaines. Ces lois nationales sont la Cuban Democracy Act de 1992 et la Loi Helms-Burton de 1996.

La communauté internationale a maintes fois exprimé son opposition catégorique à la nature extraterritoriale de l'embargo, mis en place en application de lois et règlements des États-Unis. Nous adhérons sans réserve à cette position de la communauté internationale. L'Assemblée générale a plusieurs fois rejeté l'imposition de lois et règlements à caractère extraterritorial qui sont imposés par la force ainsi que toutes les autres mesures économiques coercitives. Par ses résolutions, elle a engagé l'ensemble des États à respecter leurs obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi qu'à abroger et à annuler les lois et mesures qui, de par leur caractère extraterritorial, portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

La poursuite de l'embargo sur Cuba limite, surtout de par ses effets extraterritoriaux, la capacité du pays à répondre à ses exigences de développement. Elle a également créé différents types de problèmes pour la population. Les retombées de l'embargo sont particulièrement graves dans le domaine des soins de santé en raison d'un déclin de l'accès à l'équipement médical, aux médicaments et aux moyens de diagnostic. Il a également des répercussions sur l'acheminement de l'aide alimentaire, le secteur de l'éducation, les échanges et investissements internationaux, les transports et l'accès aux marchés financiers. En outre, l'embargo a indirectement entravé l'assistance, notamment médicale, fournie par Cuba au titre de la coopération Sud-Sud, en particulier aux pays africains. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement conclut, d'après le rapport du Secrétaire général (A/62/92), que l'embargo imposé par les États-Unis d'Amérique a nui à la croissance du produit intérieur brut de Cuba ainsi qu'à ses recettes d'exportation, à la production industrielle et agricole, aux échanges et à la situation dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de l'éducation, des communications, de la science et de la technologie. En outre, il a entraîné une réorientation commerciale.

Les embargos et les blocus économiques sont contraires à l'esprit de la liberté du commerce et des

échanges. L'embargo n'a réussi qu'à semer des embûches sur le chemin du développement emprunté par le peuple cubain. Poursuivre une politique des sanctions et un blocus à l'encontre de l'avis de la majorité écrasante de la population mondiale tient uniquement à la volonté de faire durer une situation injuste. Cela est particulièrement insupportable en cette heure de la mondialisation, où ses partisans appellent haut et fort à des échanges et à un commerce sans obstacles et à la libre circulation des biens et des marchandises dans le monde entier.

Compte tenu de leur proximité géographique, il est naturel que les États-Unis d'Amérique et Cuba soient partenaires dans les domaines des échanges, du commerce et des investissements. Nous pensons qu'aux États-Unis, une grande partie du milieu des affaires aimerait pouvoir accéder sans entrave au marché cubain et que de nombreux citoyens des États-Unis souhaiteraient établir des contacts plus étroits avec Cuba grâce au tourisme. Les exportations de produits agricoles et médicaux des États-Unis vers Cuba, dans la mesure où elles sont autorisées par la loi de réforme des sanctions commerciales et pour l'augmentation des exportations adoptée en 2002, témoignent de l'intérêt et des potentialités des contacts commerciaux et des liens d'affaires entre les deux pays. Les différentes tentatives législatives engagées aux États-Unis pour assouplir l'embargo vont dans le même sens. Par conséquent, nous attendons avec impatience la levée des sanctions et de l'embargo imposés à Cuba.

Pour terminer, je réaffirme l'opposition de l'Inde à l'application par un État quelconque de mesures unilatérales qui empiètent sur la souveraineté d'un autre État, notamment à toute tentative visant à étendre l'application extraterritoriale de lois nationales à d'autres États souverains. La communauté internationale est tenue d'œuvrer à la mise en place d'un environnement économique international juste, propice au développement de tous les pays et exempt de sanctions et embargos.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à la déclaration prononcée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Ouganda est favorable à la levée de l'embargo imposé à Cuba. Pour bien marquer les propos que je

m'apprête à tenir, je citerai tout d'abord ce que nos dirigeants ont déclaré à propos de la démocratie et de la souveraineté dans le Document final issu du Sommet mondial de 2005.

« Nous réaffirmons que la démocratie est une valeur universelle, qui émane de la volonté librement exprimée des peuples de définir leur propre système politique, économique, social et culturel et qui repose sur leur pleine participation à tous les aspects de leur existence. Nous réaffirmons également que, quand bien même les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique de démocratie et que la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région, et réaffirmons qu'il faut respecter pleinement la souveraineté et le droit à l'autodétermination. » (*résolution 60/1, par. 135*)

Nous estimons que le peuple cubain a le droit de décider comment il sera gouverné, par qui et pour combien de temps. Nous considérons donc la tentative d'imposer des sanctions à Cuba comme une tentative de lui imposer un changement de régime. C'est inacceptable. Le blocus a nui au peuple cubain et paralysé le développement économique. Depuis longtemps déjà, la communauté internationale réclame sans relâche, par le truchement de cette Assemblée, de la levée du blocus. Cet appel quasi universel doit être entendu.

L'isolationnisme n'apporte rien à personne ni à aucun pays. Ici aux États-Unis, des voix se sont élevées en faveur de la levée du blocus. Même l'un des candidats aux élections présidentielles de l'année prochaine a dit que, s'il est élu, il lèvera le blocus contre Cuba et établira des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba.

Il est grand temps que les autorités des États-Unis compétentes entendent la voix de la majorité écrasante et lèvent le blocus, qui n'a servi à rien et qui est un vestige de la guerre froide. Il est contraire aux principes du droit international et de la liberté de commerce ainsi qu'aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

M. Siles Alvarado (Bolivie) (*parle en espagnol*) : La délégation bolivienne souhaite faire siennes les déclarations faites au nom du Groupe de Rio, du Mouvement des pays non alignés ainsi que du Groupe des 77 et de la Chine.

Après 47 ans d'un blocus nuisible contre Cuba et 15 résolutions de l'Assemblée générale demandant qu'il soit mis fin au blocus unilatéral imposé par les États-Unis d'Amérique, nous constatons que ce blocus commercial, économique et financier a complètement échoué comme moyen d'imposer une idéologie étrangère à une nation. Les faits historiques comme la seconde guerre mondiale et la guerre du Viet Nam, pour n'en citer que quelques-uns, ont montré qu'aucune force brutale ne peut vaincre la volonté inébranlable des nations souveraines dans leur lutte pour le droit à l'autodétermination et qu'au contraire, elle ne fait que liguier les peuples contre leurs agresseur.

Les détails éloquentes donnés par le Ministre des affaires étrangères de Cuba ont clairement montré les conséquences inhumaines du blocus. La politique des États-Unis consistant à imposer un blocus à Cuba est sans conteste une violation des droits fondamentaux du peuple cubain et mérite donc des sanctions appropriées.

Mais l'Assemblée ne peut pas prendre de décisions à ce sujet en raison des dispositions mêmes de la Charte des Nations Unies. C'est précisément pour cette raison que les résolutions adoptées au fil des années pour tenter de mettre fin aux actes d'agression commis par certains pays sont sans réelle conséquence pour les intéressés. Dans les réformes de l'ONU, nous devrions tenir compte de la nécessité impérieuse de doter l'Assemblée générale des moyens de prendre des décisions contraignantes sur certains sujets, par exemple les violations des droits de l'homme.

Le peuple bolivien réitère son appel à tous les peuples du monde de bâtir une véritable paix mondiale fondée sur les principes du respect mutuel entre les peuples et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays, et de chercher à régler les conflits par un dialogue rationnel et sincère, en respectant Mère Nature, source de toute sagesse. Il est temps que la raison l'emporte. Il est temps de lever le blocus inhumain contre le pays frère qu'est Cuba.

M. Abdellatif (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous souhaitons remercier le Secrétaire général de son rapport (A/62/92) sur l'application de la résolution 61/11, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Ma délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous félicitons en outre de la présence du Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba à la présente séance de l'Assemblée.

Depuis plus de 40 ans, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba entrave le développement socioéconomique de ce pays et porte un préjudice énorme au peuple cubain, alors que l'Assemblée générale, de nombreuses autres instances internationales et un grand nombre de gouvernements ont demandé la levée du blocus, qui a été non seulement maintenu, mais renforcé par l'application de lois et de dispositions extraterritoriales unilatérales.

Le blocus enfreint les principes fondamentaux du droit international, la Charte des Nations Unies et les prescriptions de l'Organisation mondiale du commerce. C'est le plus long blocus de l'histoire. Son maintien aura pour seul effet d'accroître les tensions dans les relations bilatérales et d'aggraver la situation difficile du peuple cubain, en particulier celle des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants.

La Jamahiriya arabe libyenne réaffirme qu'elle est fermement opposée aux mesures unilatérales imposées par certains États pour des raisons politiques. Nous constatons avec une vive préoccupation que certains États continuent d'appliquer unilatéralement un blocus économique coercitif au-delà de leur territoire, ce qui est contraire aux principes du droit international, en particulier au principe de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

L'application de ces mesures ne peut qu'accroître les souffrances humaines et exacerber l'hostilité et la haine entre des peuples qui ont pourtant des intérêts communs. C'est pourquoi il est capital que les principes de la Charte des Nations Unies soient respectés. Il faut trouver aux problèmes qui se posent des solutions idoines et civilisées, garantissant que des droits fondamentaux tels que le droit au développement, à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux essentiels ne soient pas affectés.

Les sanctions et les blocus n'ont jamais été le meilleur moyen de régler les différends entre États. La Charte des Nations Unies prévoit des moyens appropriés pour régler tous les différends bilatéraux, notamment la négociation, la conciliation la médiation, l'arbitrage, l'établissement des faits et le règlement transparent par l'entremise des organisations et institutions internationales et régionales, dans le respect des principes d'égalité souveraineté et de non-

ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Cette démarche a été réaffirmée par les États par le biais des résolutions de l'Assemblée générale, qui doivent être appliquées sans délai car elles incarnent la justice et la raison, et consacrent les normes du droit international. Elles sont en outre porteuses d'un message clair : l'on ne progressera pas vers l'avènement d'une paix universelle et de relations amicales entre les États ni vers la réalisation des objectifs de développement sans une coopération internationale fondée sur le respect mutuel de la souveraineté des États, quels que soient leur taille, leur population ou la nature de leur système politique et économique.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration qui a été prononcée par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cela fait 16 ans consécutifs que l'Assemblée générale discute du point à l'ordre du jour sur le blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple de Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée après des décennies d'un blocus qui dure désormais depuis 49 ans, soit pratiquement depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel de la République de Cuba.

La République-Unie de Tanzanie tient à réitérer sa sympathie au peuple et au Gouvernement cubains et s'associer aux autres Membres de l'ONU, chaque année plus nombreux, qui appellent à la cessation du blocus contre le peuple et le Gouvernement cubains.

Au fil des ans, il est devenu évident que ce blocus de grande portée a pour objectif spécifique d'infliger un maximum de souffrances à la population cubaine, sous prétexte de s'en prendre à son gouvernement. En réalité, c'est toute la population qui en est victime, et au premier chef les groupes les plus vulnérables – les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. Une telle situation est répréhensible sur le plan moral étant donné que, parmi les valeurs les plus hautes et les plus respectées embrassées par cette Assemblée, figurent la vie humaine, la dignité humaine et la protection des civils, indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leur nationalité.

Dire que la résilience héroïque du peuple cubain fait de ce blocus un exercice futile est un euphémisme. Il est temps de revoir cette stratégie, quelle que soit sa valeur, à l'heure où la communauté internationale

aspire profondément à la paix et à la sécurité internationales, à l'harmonie et à l'entente, après la fin de la guerre froide et l'émergence de nouvelles menaces et discordes dans le monde.

Le blocus faisait déjà des ravages et la population cubaine résistait héroïquement à ses conséquences quand les lois Torricelli et Helms-Burton ont été promulguées pour resserrer le blocus en imposant des restrictions économiques à des tierces parties entretenant des liens commerciaux avec Cuba. Les embargos et les blocus sont des moyens de guerre obsolètes à une époque où il existe un large éventail de stratégies, d'options et de méthodes pour régler les différends internationaux par l'entremise de l'ONU ou d'instances bilatérales ou régionales. Même face aux pires menaces pour la paix et la sécurité internationales, les embargos, blocus ou sanctions contre des civils ont été remplacés par des moyens plus humains de traiter avec l'adversaire.

Il n'existe pas de meilleur indicateur de la désapprobation suscitée par ces mesures dépassées visant des civils, que l'appui massif de cette Assemblée en faveur d'une levée du blocus. Nous pratiquerions une politique de deux poids, deux mesures si l'avis et l'appui de l'Assemblée générale à propos d'autres questions étaient pris comme étalon pour mobiliser et gagner le soutien ou l'opposition à des politiques particulières et que ces points de vue soient généralement pris en considération par les parties concernées, sauf sur la question du blocus imposé à Cuba. La République-Unie de Tanzanie demande à ce que la sagesse prévale et que le blocus imposé à une population dont le seul crime est de vivre sur son sol souverain soit reconsidéré, progressivement assoupli et finalement levé.

Le climat n'a pas été plus clément. À l'heure où nous parlons, la population cubaine se prépare à l'assaut d'une nouvelle tempête tropicale et à l'habituelle désolation qu'elle traîne dans son sillage. Les ouragans frappent cette île pratiquement chaque année endommageant gravement les infrastructures économiques et sociales. Ces catastrophes naturelles devraient suffire à éveiller la conscience des peuples et des gouvernements qui apprécient et respectent la vie humaine et sont sensibles à la souffrance endurée par des innocents.

Mais au contraire, on remue le couteau dans la plaie en ajoutant à ces souffrances les retombées du blocus, qui s'aggravent de génération en génération.

Nous espérons que les appels lancés de cette tribune mondiale ne seront pas vains et qu'ils seront entendus par tous ceux qui chérissent la paix et par leurs représentants élus, par les dirigeants qui peuvent amener une lueur au fond de ce long et sombre tunnel de blocus imposés à la population cubaine.

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président de l'Assemblée générale pour l'habileté avec laquelle il dirige cette session de l'Assemblée générale.

La délégation zambienne souscrit pleinement aux déclarations prononcées par le Pakistan et l'Égypte, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés.

La Zambie a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/62/92, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Nous estimons que ce rapport nous a fourni une analyse claire et objective des conséquences négatives des sanctions imposées à Cuba. Nous insistons sur le fait que la loi Helms-Burton porte atteinte à la souveraineté de Cuba et constitue une violation du droit international, outre le fait qu'elle n'est pas conforme aux principes de la Charte des Nations Unies, y compris l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Le rapport du Secrétaire général fait encore une fois triompher la position qui a été défendue par l'Assemblée année après année, à savoir que l'embargo imposé à Cuba touche des personnes innocentes, surtout les plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes et les enfants. En outre, la Zambie note que, malgré les difficultés découlant de l'embargo depuis plus de 40 ans, le peuple cubain est aujourd'hui plus uni et plus résolu à défendre la souveraineté, le bien-être et la dignité de son pays, pour lequel il a tant sacrifié.

La Zambie a, à plusieurs reprises, lancé un appel aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils lèvent l'embargo économique imposé à Cuba. Cet embargo a un impact négatif direct sur les principes de liberté du commerce et de la navigation. Nous restons déterminés à renforcer le respect universel du droit international dans toutes les relations entre les États souverains.

M. Ilkin (Turquie), Vice-Président, occupe la présidence.

Sur la base des informations regroupées par le Secrétaire général dans son dernier rapport – ainsi que dans le rapport du Ministre adjoint des affaires étrangères de Cuba –, la Zambie va encore une fois voter en faveur de ce projet de résolution. Le vote de ma délégation se fonde sur notre conviction que la Charte des Nations Unies, qui lie tous les États Membres, est inviolable. Nous réaffirmons que l'embargo a des effets adverses sur le bien-être du peuple cubain.

Pour terminer, la Zambie appelle tous les États Membres à appuyer la cessation immédiate de l'embargo économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba.

M^{me} Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Cuba, pays à la fois caraïbe, taino, latino-américain, africain et internationaliste, résiste héroïquement, depuis près de 50 ans, aux politiques impérialistes les plus agressives qu'une société moderne ait jamais connues. Le courage patriotique et les convictions socialistes cubains ont été plus forts que les milliards de dollars dépensés dans cette guerre d'agression, que le blocus commercial et économique inhumain et illégal, ainsi que toute la technologie déployée par l'empire pour briser les rêves et la volonté du peuple cubain.

Le Nicaragua, qui a également été victime de ce type de politiques impérialistes de blocus économique et commercial, notamment le sabotage de ses ports, a fait l'expérience des effets qu'ont ces mesures inhumaines sur des peuples engagés sur la voie du développement, luttant pour reconquérir leur souveraineté et pour défendre leurs ressources naturelles face au pillage sauvage de l'impérialisme et du colonialisme.

Grâce à la volonté inébranlable de notre peuple et au legs de Ruben Dario et de Sandino, le Nicaragua est fier aujourd'hui de s'unir à l'Amérique latine et aux Caraïbes en faveur du projet de résolution (A/62/L.1) dont Cuba est coauteur, devenant ainsi la 184^e voix pour après une absence honteuse de 16 années.

Le caractère extraterritorial du blocus économique et commercial illégal imposé à Cuba par les États-Unis a eu des conséquences négatives sur les relations commerciales de la communauté internationale. Toutes ces politiques, ainsi que les lois

complémentaires Torricelli et Helms-Burton, la loi sur l'ajustement cubain et la loi sur la transition vers la démocratie cubaine, qualifiées de « Plan Bush », constituent des violations flagrantes du droit international et sont donc condamnables à tous égards.

En parlant de Cuba et des politiques menées contre elle, nous devons nous rappeler les cinq héros cubains qui sont toujours détenus injustement dans des prisons américaines. Nous leur exprimons, ainsi qu'à leur famille, nos sentiments les plus sincères de solidarité.

La guerre froide fait partie du passé. Divers types de relations se sont développées dans différents pays. Nous pouvons témoigner de la manière dont d'anciens adversaires politiques, idéologiques et militaires établissent des relations politiques et commerciales dans un climat de plus en plus normal, où chaque acteur se soucie de ses propres intérêts sans avoir recours au blocus, à des pressions et à des menaces qui portent atteinte à la souveraineté et au commerce de pays tiers.

La question est donc inévitable : Pourquoi ignore-t-on la volonté de la communauté internationale qui, année après année, exige la cessation de cette aberration politique, économique et commerciale? Pourquoi ce blocus illégal à l'encontre de Cuba se poursuit-il? Est-ce à cause de la solidarité humaine exemplaire manifestée par Cuba? Est-ce parce que le peuple cubain qui, en luttant contre ce blocus criminel, n'épargne aucun effort pour, aux côtés de son gouvernement, aider ses frères et sœurs de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques ainsi que les peuples caraïbes, autochtones, latino-américains, africains et asiatiques? Car, à chaque fois qu'il y a une urgence humanitaire, il y a toujours des médecins, des enseignants, des techniciens, des universitaires et des internationalistes cubains. C'est ainsi que se manifeste le Che. C'est la manière d'être de Cuba, toujours disposée à partager ce qu'elle est parvenue à obtenir grâce au sacrifice et au patriotisme, même avec des pays développés. Si ceux-ci n'étaient pas si fiers, ils accepteraient l'aide humanitaire que Cuba est toujours prête à offrir, quel que soit le pays du monde.

Nous saluons les initiatives du Gouvernement cubain en vue d'établir un dialogue sans condition, d'égal à égal, permettant de trouver une solution politique à cette réalité anachronique. Nous regrettons que les réponses que nous avons reçues soient toujours les mêmes, à savoir l'imposition de nouvelles mesures

visant à intensifier le blocus économique et financier imposé à Cuba. Néanmoins, nous sommes encouragés par le fait qu'un nombre croissant d'hommes d'affaires, de chefs religieux, d'universitaires, de scientifiques, d'étudiants et d'élus américains se rangent du côté de la communauté internationale qui, se fondant sur le droit international, réclame qu'il soit mis un terme définitif à l'embargo contre Cuba.

Quelles que soient les raisons ou justifications de l'empire, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique doit cesser l'embargo économique et commercial. Tous les problèmes liés aux effets réels ou potentiels des relations entre les pays doivent être réglés de manière civilisée, par le dialogue et la négociation pacifique, et sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de l'égalité juridiques des États.

L'Amérique latine et les Caraïbes, le Mouvement des pays non alignés, ainsi que le Groupe des 77 et la Chine appuient catégoriquement Cuba. Le Nicaragua, qui est toujours resté solidaire, réaffirme son soutien inconditionnel au peuple et au Gouvernement héroïques de Cuba dans leur bataille titanesque contre la constante agression de l'empire et pour la restitution de Guantánamo, de même que dans leurs efforts pour protéger leurs accomplissements, leur souveraineté, leur droit à l'autodétermination et leur nation socialiste.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (parle en anglais) : Ma délégation s'aligne sur les déclarations prononcées respectivement par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Zimbabwe réaffirme son attachement et son adhésion sans réserve aux principes fondamentaux de la souveraine égalité des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il défend constamment l'idée d'une révocation des lois et mesures à portée extraterritoriale qui sont appliquées unilatéralement contre des États Membres.

Il est de notoriété publique que, depuis plus de 40 ans, tous les débats organisés à l'ONU ont fait apparaître une opposition à l'application de mesures économiques unilatérales afin d'atteindre certains objectifs politiques. Les nombreux appels de la majorité des États Membres et les résolutions de l'Assemblée générale n'ont pas su convaincre les gouvernements successifs des États-Unis de mettre un

terme aux mesures unilatérales imposées au peuple et au Gouvernement cubains. Cette extension de la compétence territoriale des États-Unis à tous les pays est contraire aux principes de souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, qui sont consacrés par le droit international et énoncés dans la Charte des Nations Unies. La politique des États-Unis met non seulement en péril le droit du peuple cubain au développement, mais elle contrevient aussi à la liberté de commerce et de navigation ainsi qu'aux dispositions de l'Organisation mondiale du commerce, dont les États-Unis sont membres.

Comme si cela ne suffisait pas, le peuple cubain, comme son homologue zimbabwéen, subit continuellement la propagande de stations de radio créées et financées par les autorités de Washington. Le but ultime de ces émissions illégales est d'inciter certains pans de la population à renverser le régime dans les deux pays ciblés. La doctrine du changement de régime contredit la lettre et l'esprit du principe de souveraineté, qui permet au peuple de choisir librement son système socioéconomique et politique. Rien ne peut justifier la poursuite de ces politiques cruelles, illégitimes, immorales et hostiles de la part des États-Unis à l'encontre du Gouvernement cubain et de son peuple.

En tant que victime actuelle de législations nationales à effet extraterritorial, le Zimbabwe comprend totalement la nécessité de mettre fin au blocus économique unilatéral et illégal contre Cuba. Il se tient donc résolument aux côtés du peuple héroïque de Cuba dans sa lutte contre cet embargo illégal.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur pour le débat sur cette question.

Nous allons à présent examiner le projet de résolution A/62/L.1.

Avant de donner la parole au représentant des États-Unis, qui souhaite s'exprimer au titre des explications de vote avant le scrutin, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Goddard (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais) : Comme les années passées, les États-Unis souhaitent accentuer le fait, fondamental, que l'exercice du droit souverain de décider si l'on veut et,

le cas échéant, dans quelle mesure, commercer avec un autre gouvernement est une question bilatérale qui, en tant que telle, ne relève pas de la compétence de l'Assemblée générale. Nous notons que beaucoup d'autres États ou groupes régionaux choisissent, de temps en temps, de restreindre leurs transactions avec d'autres pour des raisons diverses. Ceux-là doivent déterminer si ce projet de résolution crée un précédent qu'ils trouveraient acceptable dans d'autres circonstances.

Les problèmes de Cuba ne découlent pas d'une décision quelconque des États-Unis, mais de l'embargo sur la liberté que le régime cubain impose à son propre peuple. Le Gouvernement cubain refuse à son peuple l'information, l'accès au monde extérieur, le droit de voyager et la possibilité de vivre mieux sur le plan économique. Nous maintenons notre politique qui consiste à diriger directement l'aide et le commerce vers la population cubaine afin de rompre le contrôle absolu que le régime exerce sur les ressources dont son peuple a besoin.

Selon les propres statistiques commerciales du Gouvernement cubain, les États-Unis ont exporté pratiquement 2 milliards de dollars en produits agricoles, médicaux et humanitaires vers Cuba depuis 2002. Nous sommes l'un des principaux fournisseurs de denrées alimentaires et partenaires commerciaux de Cuba. Pour la seule année 2006, nous avons autorisé l'acheminement de plus de 270 millions de dollars en nourriture et médicaments procurés par des citoyens et des organisations privées, ce qui fait du peuple américain le plus important fournisseur d'aide humanitaire au peuple cubain du monde entier.

Plus que jamais, nous invitons les États Membres à examiner ce projet de résolution pour rejeter les arguments du Gouvernement cubain et se concentrer sur la réalisation d'une transition dans le pays qui permette de restaurer les droits fondamentaux de la population. Nous encourageons également les États Membres et les organisations non gouvernementales à promouvoir un accès libre et sans entrave à l'Internet pour tous les Cubains de Cuba, à appuyer les bibliothèques et journalistes indépendants et à accroître les possibilités éducatives pour tous les jeunes Cubains, et pas seulement quelques privilégiés.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à exiger d'une seule voix que le Gouvernement cubain libère sans condition tous les prisonniers politiques, étape essentielle pour entamer le

processus consistant à rendre au peuple cubain ses droits fondamentaux.

Il est plus que temps que le peuple cubain jouisse des bienfaits de la liberté économique et politique. Au lieu de voter pour ce projet de résolution qui condamne les États-Unis pour son refus de mener des transactions financières sans restrictions avec un régime qui prive son propre peuple des droits fondamentaux de la personne que cet organe est chargé de protéger, nous exhortons les États Membres à s'opposer au projet de résolution et à condamner l'embargo interne sur la liberté imposé par le Gouvernement cubain, qui est la vraie cause des souffrances du peuple cubain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.1. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée équatoriale, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar,

Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Palaos

S'abstiennent :

Micronésie (États fédérés de)

Par 184 voix contre 4, avec une abstention, le projet de résolution A/62/L.1 est adopté (résolution 62/3).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. De Lemos Godinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et Moldova, s'associent à la présente explication de vote.

L'Union européenne considère que la politique commerciale des États-Unis envers Cuba est une question fondamentalement bilatérale. Cependant, l'Union européenne et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale du blocus qui a été décrétée par les États-Unis aux termes de la loi sur la démocratie à Cuba de 1992 et de la loi Helms-Burton de 1996.

L'Union européenne ne saurait accepter que les mesures unilatérales imposées par les États-Unis à des pays spécifiques limitent les relations économiques et commerciales de l'Union avec des pays tiers – dans le cas présent, avec Cuba. Par conséquent, en novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et une action commune visant à protéger les intérêts des personnes physiques et morales résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton; ce règlement et cette action commune interdisent d'appliquer cette loi.

En outre, le 18 mai 1998, au Sommet Union européenne-États-Unis de Londres, un accord a été conclu qui contient : des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton; un engagement de la part de l'Administration des États-Unis à s'opposer à toute tentative ultérieure de faire adopter des lois ayant des effets extraterritoriaux; et des règles de conduite en vue de protéger les investissements. L'Union européenne continue d'exhorter les États-Unis à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord du 18 mai 1998.

La politique de l'Union européenne vis-à-vis de Cuba est claire, et elle a été exprimée dans une position commune en 1996. L'objectif de l'Union européenne dans ses relations avec Cuba est d'encourager un processus de transition pacifique, dirigé par le peuple cubain, vers une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un redressement économique durable et une amélioration du niveau de vie du peuple cubain. L'Union européenne souligne qu'elle est disposée à mener un dialogue global et ouvert à la fois avec le Gouvernement cubain et avec la société civile cubaine sur tous les sujets d'intérêt mutuel, y compris ceux d'ordre politique, relatifs aux droits de l'homme ou portant sur des questions économiques, scientifiques ou culturelles. L'Union européenne renouvelle son invitation au dialogue et se félicite que des pourparlers préliminaires ont eu lieu à New York à l'occasion de la session de l'Assemblée générale en cours.

L'UE déplore le fait que la situation en matière de droits de l'homme à Cuba n'ait pas fondamentalement changé, malgré une diminution du nombre de prisonniers politiques et des actes de harcèlement. Le Gouvernement cubain continue de dénier à ses citoyens les droits et libertés civiques, politiques et économiques reconnus au plan international. L'UE appelle à nouveau instamment le Gouvernement cubain à libérer sans conditions tous les prisonniers politiques, et c'est l'une des priorités majeures de sa politique envers Cuba. En particulier, l'UE exprime sa plus vive préoccupation devant la détérioration de l'état de santé de plusieurs prisonniers politiques qui font partie du groupe de 75 prisonniers politiques détenus depuis mars 2003. L'UE exhorte les autorités cubaines à les libérer immédiatement. L'UE réitère également son appel au Gouvernement cubain pour qu'il permette la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

Les réalisations du Gouvernement cubain en matière de santé et d'éducation sont sapées par les restrictions qu'il impose à l'exercice des droits civiques, politiques et économiques. La politique économique nationale de Cuba – ainsi que l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis – entrave gravement le développement économique de Cuba et détériore le niveau de vie du peuple cubain.

Pour ce qui est des États-Unis d'Amérique, nous exprimons notre opposition à toutes les mesures unilatérales prises à l'encontre de Cuba, car celles-ci sont contraires aux règles commerciales internationales communément acceptées. Nous réaffirmons notre conviction que la levée de l'embargo commercial imposé par les États-Unis contribuerait à l'ouverture de l'économie cubaine, dans l'intérêt du peuple cubain.

Pour ce qui est de Cuba, l'Union européenne prie instamment les autorités cubaines d'apporter de véritables changements positifs dans tous les domaines que j'ai mentionnés.

Pour toutes ces raisons, et malgré les nombreuses critiques que suscite l'action de Cuba en matière des droits de l'homme, l'Union européenne s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet de résolution.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) – l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, le Venezuela et l'Uruguay – et des pays associés que sont la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou.

À l'instar des années précédentes, les pays membres du MERCOSUR et les États associés ont voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté. Ce vote est conforme à la position traditionnelle du groupe. Il rejoint également notre position en faveur du multilatéralisme ainsi que notre rejet de l'application de mesures coercitives unilatérales portant atteinte au libre-échange et au caractère transparent du commerce international, qui nuisent au bien-être des peuples et entravent les processus d'intégration régionale.

L'embargo imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international, en particulier aux normes qui régissent le commerce international et lient les membres de l'Organisation mondiale du commerce. Cet embargo est condamné par l'Assemblée générale et d'autres instances et organisations internationales, telles que l'Organisation des États américains, le Système économique latino-américain, la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement et les réunions au sommet du Groupe de Rio.

Les pays du MERCOSUR et les États associés rejettent une fois de plus la promulgation et la mise en œuvre de ce type de mesures coercitives unilatérales d'application extraterritoriale, dont nous n'admettons pas la validité. C'est pourquoi nous réitérons notre adhésion au multilatéralisme, qui permet, dans la justice et dans la paix, de résoudre les différends entre les États et de promouvoir l'entente, la sécurité, le respect des droits de l'homme et la coopération.

M. Dapkunas (Biélorus) (*parle en russe*) : Voilà près d'un demi-siècle qu'un blocus économique et financier est imposé à Cuba. Il bafoue les principes internationaux de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de la liberté du commerce international et de la navigation. L'immense majorité des États Membres de l'ONU considèrent que l'embargo imposé à Cuba est un moyen non civilisé et non constructif de régler les différends internationaux.

Les conséquences négatives de l'application extraterritoriale de la politique de blocus sont les principaux obstacles à l'exécution rapide des projets et programmes mis en œuvre aux fins du développement économique et social de Cuba. L'embargo inflige, au plan économique et social, des pertes chiffrées en centaines de millions de dollars. Or, c'est l'avenir et la santé de la population qui sont en jeu.

Le Biélorus considère que chaque État a le droit inaliénable de déterminer son propre modèle de

développement. Nous jugeons inadmissible toute action unilatérale visant à modifier le régime politique d'un État par des voies militaires, politiques, financières et économiques.

Nous ne cessons d'admirer le courage de la nation cubaine qui s'illustre comme un défenseur exemplaire de la dignité gouvernementale et nationale ainsi que de la souveraineté. Le Bélarus est fier d'associer sa voix à celle de tous ceux qui exigent la fin de l'embargo imposé au peuple cubain.

M. Khoc (Soudan) (*parle en arabe*): Nous réitérons notre position selon laquelle la politique de boycott unilatéral poursuivie par les États-Unis à l'encontre de Cuba doit être condamnée. La communauté internationale ne cesse de rejeter ces politiques hostiles. La communauté internationale rejette de plus en plus à l'heure actuelle ces politiques unilatérales de Washington, qu'illustre l'injuste blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, surtout compte tenu de toutes les souffrances endurées par ce pays, en particulier par les femmes et les enfants.

Les États-Unis, qui ont pris l'habitude de prêcher les droits de l'homme au monde entier, bafouent ces mêmes droits à travers l'embargo qu'il impose à Cuba. Ce boycott et cet embargo constituent des crimes contre l'humanité. Ils sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies ainsi que du droit international et des lois commerciales. La Charte énonce clairement que toutes pressions exercées sur des États Membres en raison de leurs choix nationaux et de la nature de leurs systèmes politique, économique et social sont non démocratiques et condamnables.

Le Soudan a grandement souffert des politiques unilatérales de Washington. C'est la raison pour laquelle nous avons voté en faveur du projet de résolution. Ce faisant, nous avons voté contre l'unilatéralisme, contre l'hégémonie et contre les politiques et diktats qu'un pays impose à un autre en s'immisçant dans ses affaires intérieures.

Mon pays souscrit aux déclarations prononcées par les représentants du Pakistan et de l'Égypte, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés. Nous réitérons notre solidarité envers le peuple et le Gouvernement cubains. Nous exigeons la levée immédiate de l'injuste blocus auquel ils sont soumis.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*): Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous accueillons favorablement le rapport du Secrétaire général (A/62/92) sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Depuis 15 ans, la communauté internationale ne cesse d'exprimer son ferme appui à l'appel en faveur de la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis. À la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane en septembre 2006, le Mouvement a adressé un nouvel appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La promulgation et l'application par les États Membres de lois et règlements dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes des personnes placées sous leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation constituent une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes universellement acceptés du droit international. Adhérant scrupuleusement à ce principe, le Myanmar s'oppose à toutes les formes de sanctions et d'embargos de nature économique et financière contraires au droit international. Le Myanmar est l'un des initiateurs des cinq Principes de la coexistence pacifique et, en tant que tel, respecte scrupuleusement les principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est préjudiciable au peuple cubain et aux ressortissants cubains vivant à l'étranger.

L'embargo a eu aussi un effet négatif sur les tiers. Le blocus imposé au secteur de la santé entraîne en particulier des souffrances et des difficultés considérables au peuple cubain. Cet acte est inhumain et c'est pourquoi nous nous opposons fermement à de pareilles mesures. Elles ne peuvent en aucune manière promouvoir la paix et la stabilité dans la région. C'est pour pourquoi le Myanmar se rallie vigoureusement à l'appel lancé par la communauté internationale, qui

demande aux États-Unis de mettre un terme à l'embargo et aux sanctions imposés à Cuba.

Ma délégation a donc voté pour la résolution 62/3, afin de réaffirmer son opposition aux lois et règlements qui ont des effets extraterritoriaux et d'exprimer son amitié au Gouvernement et au peuple cubains.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie a toujours exprimé son opposition, par principe, à la promulgation et à l'application de lois et de mesures extraterritoriales par des États Membres lorsque ces lois et ces mesures portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Ces lois et ces mesures ne sont pas justifiées par les principes du droit international et de la courtoisie entre les nations. L'Australie est donc préoccupée par le caractère extraterritorial de la loi Helms-Burton de 1996, et c'est pourquoi elle a voté encore une fois pour la résolution présentée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Notre vote ne doit pas être interprété comme l'approbation, en aucune manière, des politiques intérieures de Cuba. Les prisonniers politiques et le non-respect des normes internationales en matière de droits de l'homme ne sont pas des questions internes; ces questions devraient tous nous préoccuper. Nous devons saisir toutes les occasions de rappeler à Cuba ses obligations internationales et de lui demander instamment de coopérer pleinement avec les organes et les mécanismes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il faudrait en particulier exhorter le Gouvernement cubain à assumer ses responsabilités de respecter les droits de l'ensemble de sa population.

Le Ministre cubain a prétendu aujourd'hui que le blocus constitue l'obstacle principal aux droits du peuple cubain. Son argument sera plus crédible lorsqu'il aura montré que les droits internes du peuple cubain sont pleinement respectés et protégés par son propre gouvernement.

M. Tharyat (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Indonésie a voté en faveur de la résolution 62/3, car nous pensons que les actes sur lesquels l'attention y est appelée non seulement sapent les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, mais aussi portent gravement atteinte à la liberté du commerce et de l'investissement. Ces sentiments ont déjà été exprimés lors de la trente et unième réunion ministérielle annuelle du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenue à New York le 27 septembre, où les ministres ont une fois encore fermement rejeté l'imposition de lois et règlement qui ont des effets extraterritoriaux et toute autre forme de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales à l'encontre des pays en développement.

L'application d'un embargo économique et commercial ne peut qu'entraîner des effets négatifs pour l'économie et la vie sociale d'innocents, en particulier les femmes et les enfants. Ces mesures constituent également un obstacle majeur au plein exercice du droit au développement d'un État souverain et de son peuple. Cette politique n'est pas non plus conforme à l'esprit du partenariat mondial pour le développement, tel que présenté dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

L'Indonésie demande donc instamment qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba et appelle tous les pays à respecter les principes d'égalité, de respect mutuel, de relations de bon voisinage et de respect des droits de l'homme.

M. Rezvanian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a voté en faveur de la résolution 62/3 qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale, sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba. Tout en approuvant les déclarations faites par les représentants de l'Égypte et du Pakistan au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine, respectivement, je voudrais faire quelques observations pour expliquer les raisons de notre vote sur cette résolution.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran estime que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre des principes du droit international régissant les relations entre les États et contredit la lettre et l'esprit de la

Charte des Nations Unies, qui appelle à promouvoir la solidarité, la coopération et les relations amicales entre les nations. Ces mesures ont des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme du peuple cubain et entravent les efforts du Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, dont les objectifs d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la santé et l'éducation qui constituent des moyens indispensables au développement économique et social.

Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg appelle les États à

« s'abstenir de toute mesure unilatérale qui soit contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui entrave la pleine réalisation du développement économique et social par la population des pays affectés, en particulier des femmes et des enfants » (A/CONF.199/20, annexe, par. 102).

Le même paragraphe indique en outre que ces mesures unilatérales entravent le bien-être des peuples touchés et créent des

« obstacles à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, y compris le droit de toute personne à un niveau de vie permettant d'assurer sa santé, son bien-être et son droit à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux nécessaires ».

Le paragraphe 101 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg stipule que

« les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays ».

Il ajoute que les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux.

L'adoption de cette résolution montre que la communauté internationale s'oppose fermement à ces mesures économiques coercitives et unilatérales en général et à l'embargo financier imposé par les États-Unis à Cuba en particulier.

La République islamique d'Iran partage pleinement les préoccupations de la communauté

internationale concernant l'imposition de mesures unilatérales à caractère extraterritorial. À cet égard, la République islamique d'Iran comprend le Gouvernement et le peuple cubains et souligne la nécessité urgente de mettre fin à ces mesures et d'appliquer pleinement la résolution que l'Assemblée générale a adoptée aujourd'hui.

M. Khammanichanh (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*): Au cours des 40 dernières années, la population innocente de Cuba a souffert continuellement des dures épreuves causées par l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis ont imposé à leur pays.

Il est décevant de voir que ces pratiques commerciales unilatérales et discriminatoires persistent aujourd'hui dans un monde d'interdépendance et de coopération multilatérale entre les États. En outre, l'application de mesures coercitives extraterritoriales ou unilatérales est une violation directe des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation.

Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, aucun État Membre ne peut promulguer ou appliquer de loi, règlement ou mesure dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'un autre État Membre dans la mesure où toutes les nations ont le droit souverain de participer librement aux systèmes financiers et commerciaux internationaux.

Compte tenu du principe universel de l'égalité souveraine consacré dans la Charte des Nations Unies et le droit international, aucune nation n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre État même si leurs systèmes sociaux et politiques présentent des différences. En tant que nation souveraine et indépendante, la République de Cuba a le droit de choisir le système politique et le modèle de développement qui lui conviennent le mieux.

À l'instar de la majorité des États Membres de l'ONU, la République démocratique populaire lao réaffirme qu'il est urgent et nécessaire de faire cesser l'embargo économique, financier et commercial imposé à Cuba. Ce blocus qui n'a que trop duré a déjà infligé d'immenses dommages matériels et économiques au peuple cubain. Nous, les Membres de l'ONU, devons faire le maximum pour rétablir pleinement Cuba dans son droit légitime de s'intégrer à

l'économie mondialisée. C'est pourquoi notre délégation a voté pour le projet de résolution A/62/L.1.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En tout premier lieu, je voudrais exprimer l'adhésion de mon pays aux déclarations prononcées par le représentant du Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies affirment le droit de tout pays à être souverain sur son propre territoire et l'obligation de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les milliers de résolutions adoptées par l'ONU depuis sa fondation en 1945 confirment l'intangibilité de ces buts et principes.

Ayant eux-mêmes eu l'amère expérience de subir des ingérences dans leurs affaires intérieures et de voir leur souveraineté foulée au pied avant et pendant la Deuxième guerre mondiale, les États-Unis, pays hôte de l'Organisation, ont joué un rôle actif et éminent dans la rédaction de la Charte. On aurait donc pensé que les États-Unis respecteraient la Charte, qui sert de constitution à l'Organisation et représente son seul et unique point de repère. Pourtant, l'embargo unilatéral imposé par les États-Unis à Cuba et les mesures nouvellement prises pour le durcir contreviennent pleinement à la Charte et au droit international, lesquels reposent sur les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et de la liberté du commerce international et de la navigation. Toutes ces mesures sont donc illégales et absolument contraires aux normes régissant les relations internationales et placent le droit international devant un problème inédit.

Cuba subit le blocus depuis plus de 47 ans. C'est un précédent que nous devons tous vigoureusement rejeter ainsi que toute autre mesure unilatérale extrajudiciaire ou extraterritoriale imposée par un État à l'encontre d'un autre État. Le peuple cubain, en particulier les enfants et les personnes âgées, pâtit des conséquences économiques, sociales et politiques de l'embargo, lequel entrave tous ses efforts visant la prospérité et le bien-être.

Ma délégation se réjouit de constater que Cuba essaie encore et toujours d'engager un dialogue constructif avec les États-Unis afin de régler l'ensemble de leurs litiges sur la base des principes de la souveraineté égale, du respect mutuel et de la non-

ingérence dans les affaires intérieures d'autres États de même que sur la base du respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du principe des relations de bon voisinage. Ma délégation estime que les deux pays doivent entretenir des relations normales dans l'intérêt de leur peuple. À cet égard, nous réaffirmons le droit de tous les peuples à choisir librement leur système économique, politique, social et culturel conformément aux normes du droit international.

Le fait que 183 États, l'an dernier, et 184, cette année, aient voté en faveur de la résolution montre bien qu'ils sont une majorité écrasante à vouloir la fin de l'embargo imposé à Cuba et à réaffirmer la nécessité de respecter le régime que chaque pays s'est choisi librement et conformément à ses propres intérêts nationaux.

À plusieurs reprises, la communauté internationale a réitéré son rejet de toutes les sanctions unilatéralement imposées à Cuba, y compris la Loi dite Helms-Burton, promulguée par le Gouvernement des États-Unis. Cette loi excède la compétence nationale des États-Unis et porte atteinte à la souveraineté des États qui entretiennent des relations avec Cuba, ce qui n'est pas compatible avec le principe de l'égalité souveraine des États et le droit international. En outre, la Syrie condamne les dernières dispositions que les États-Unis d'Amérique ont annoncé il y a quelques jours à l'encontre de Cuba en vue de détruire le système politique, économique et social que le peuple cubain s'est choisi.

Malgré les appels incessants adressés depuis 16 ans par l'Assemblée générale, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a toujours pas pris les dispositions voulues pour se conformer aux requêtes de la communauté internationale. Il s'obstine délibérément à poursuivre sa politique illégale au mépris des exigences légitimes de la communauté internationale. Mon pays espère la levée de tous les embargos et de toutes les mesures similaires imposées par les États-Unis à différents pays, parmi lesquels figurent Cuba et mon propre pays. Nous espérons que les États-Unis et leurs organes législatifs écouteront la communauté internationale, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, mais aussi les autres organisations et institutions internationales et qu'ils agiront en conséquence. Sur la base de ces considérations, la Syrie a voté pour le projet de résolution.

Il est surprenant et tout à fait significatif de voir qu'Israël a voté contre le projet de résolution. Le texte a emporté l'écrasante majorité des suffrages et le vote négatif d'Israël montre que ce pays n'accorde aucune valeur au droit international. Cette entité n'est qu'une minorité isolée au sein de la communauté internationale et son vote négatif sur le projet de résolution relatif aux actions des États-Unis d'Amérique ne fait qu'aggraver encore sa situation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Deux représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle à tous les membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Núñez Mordoche (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le représentant des États-Unis a aujourd'hui encore répété les traditionnels mensonges fabriqués de toutes pièces dans le but d'appuyer, de renforcer et d'internationaliser la politique désastreuse et illégale d'hostilité, d'embargo génocidaire et d'agression menée par l'empire américain contre Cuba.

Le représentant du régime installé frauduleusement à Washington a confirmé la frustration, le désespoir et la haine personnelle que l'occupant contesté de la Maison Blanche, George W. Bush, voue au peuple cubain. Obsédé par sa volonté de renverser la révolution et d'imposer ses desseins impérialistes à Cuba, le Gouvernement nord-américain incite à la violence et invoque le recours à la force contre la nation cubaine.

Le 24 octobre dernier, l'impopulaire et belliqueux M. Bush a annoncé un durcissement sans précédent de la politique du Gouvernement des États-Unis contre Cuba. Il a décidé de renforcer l'embargo contre la population cubaine, de multiplier les activités subversives et de redoubler d'efforts pour, par la faim et la maladie, faire céder l'attachement infailible à leur souveraineté, né de la résistance, de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Jamais la nature de la politique de Bush à l'encontre de notre pays n'a été aussi claire : reconquérir Cuba par la force. Ils se trompent, les faucons de salon de Washington, s'ils croient pouvoir nous faire peur. Des millions de Cubains et de

Cubaines continueront à défendre, au prix même de notre propre vie, les acquis sacrés de la révolution cubaine, à savoir la liberté, la dignité, la justice sociale et la souveraineté dont nous jouissons pleinement.

Si, dans le contexte de l'escalade que connaît actuellement leur guerre économique, politique et diplomatique contre Cuba, ils venaient à commettre l'erreur de se lancer dans une agression militaire directe, nous pouvons les assurer qu'ils devront alors être prêts à affronter dans notre pays une résistance qui ne cessera qu'avec la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté de notre peuple. Nous sommes prêts à défendre la patrie et le socialisme, car nous avons foi dans la vérité et la justice qui alimentent la vitalité de la révolution cubaine. Nous sommes reconnaissants au monde de l'appui précieux qu'il apporte aujourd'hui à Cuba.

Nous connaissons bien l'interprétation immorale et illégale que M. Bush et les membres de son régime donnent aux notions de liberté et de droits de l'homme. Seule une dictature criminelle aux folles prétentions hégémoniques comme celle de Bush peut, au nom de la liberté, bombarder des civils innocents et enlever, emprisonner et torturer, au nom des droits de l'homme et de la prétendue lutte contre le terrorisme, des personnes sans défense.

Le Gouvernement des États-Unis est seul dans sa politique contre Cuba. Aujourd'hui le rejet quasiment universel du blocus génocidaire qu'il impose au peuple cubain a été confirmé. Les États-Unis doivent respecter le droit des Cubains à l'indépendance et à la souveraineté. Ils doivent immédiatement mettre un terme à leur politique d'agression et de menace contre Cuba. Ils doivent renoncer à leur idée désastreuse de fabriquer une opposition mercenaire à Cuba et arrêter la guerre radiotélévisée qu'ils mènent contre notre pays. Ils doivent lever l'embargo génocidaire immédiatement et sans condition et abandonner leur politique d'incitation à l'émigration illégale depuis Cuba. Les États-Unis doivent libérer les cinq héros cubains de la lutte antiterroriste, prisonniers politiques des geôles nord-américaines et ils doivent mettre un terme à l'impunité qu'ils accordent au terroriste Luis Posada Carriles et à des dizaines d'autres terroristes anticubains, qui opèrent librement sur le territoire américain.

Si les États-Unis étaient vraiment attachés aux droits de l'homme, ils n'auraient pas construit un centre de torture sur leur base navale illégale de

Guantánamo et ils auraient mis fin au bombardement des civils innocents en Iraq.

Les complices de la politique anticubaine de Bush n'ont que peu, voire aucun crédit. Un Gouvernement comme celui de l'Australie n'a aucune autorité morale l'autorisant à critiquer Cuba. Quant à l'Union européenne, je regrette une fois de plus son hypocrisie, son absence d'analyse propre et son incapacité à définir une politique indépendante à l'égard de Cuba. Le prétendu intérêt que l'Union européenne porte aux droits de l'homme n'est guère crédible alors qu'à l'intérieur de ses États membres et autres États associés le racisme et la xénophobie ne font que croître et s'institutionnaliser; que les immigrants sont victimes de discriminations et de répression; on y permet le transfert illégal et secret de personnes enlevées et détenues arbitrairement par la Central Intelligence Agency (CIA) et le Pentagone et qu'on leur fournit des installations secrètes où emprisonner illégalement et torturer de présumés terroristes. Quel respect peuvent bien mériter les préoccupations hypocrites de gouvernements qui se sont opposés à la tenue d'une enquête impartiale de l'ancienne Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur les atrocités commises dans le centre de torture des États-Unis à Guantánamo?

Cuba ne se laissera pas intimider et notre unité ne sera jamais rompue. Notre peuple est uni face aux menaces et à l'arrogance de l'empire nord-américain, qui n'est pas parvenu à le soumettre. Ainsi que notre chef d'État, le commandant en chef Fidel Castro, l'a déclaré : « Jamais ils n'auront Cuba! ». Si nécessaire, nous lutterons en première ligne contre l'agression impérialiste, avec des millions de Cubains.

M. Goddard (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre de nouveau la parole, mais ma délégation se voit obligée d'exercer son droit de réponse.

La résolution adoptée rejette à tort sur les États-Unis la responsabilité des maux dont est victime la population cubaine, tout en exonérant les propres politiques du Gouvernement cubain, qui prive son peuple du droit de recevoir un salaire juste en échange de son labour, de posséder sa propre entreprise et, de manière générale, de la possibilité d'exercer leurs droits sur le marché.

La résolution prétend également à tort que l'embargo américain viole la liberté de navigation, ce qui équivaut à un blocus. En fait, la politique

américaine de limitation des transactions bilatérales avec le régime cubain n'empêche pas le reste du monde de faire du commerce avec Cuba, ni de lui fournir des aliments et des médicaments.

Plus grave encore, la résolution ne mentionne pas l'embargo sur les libertés que le régime cubain a imposé à sa propre population, embargo qui empêche même l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales chargées des droits de l'homme de se rendre à Cuba et d'y rencontrer librement la population cubaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, qui exercera son droit de réponse pour la seconde fois.

M. Amorós Núñez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Une fois encore, nous constatons que les arguments avancés par la délégation américaine sont sans fondement. De toute évidence, elle n'a pas tenu compte de ce qui s'est passé ici aujourd'hui, alors que 184 pays viennent clairement d'exprimer leur opposition à la politique de blocus, certainement pas pour les raisons énumérées par la délégation américaine, mais simplement parce qu'il est évident qu'il s'agit d'une action totalement contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Nous rejetons totalement les arguments de la délégation américaine. Nous insistons sur le fait que le blocus constitue la plus grande violation des droits de l'homme dont est victime le peuple cubain. Il est clair que ce blocus nous empêche de faire progresser plus avant le développement économique et social de notre peuple, et par conséquent nous ne saurions accepter ce qui vient d'être dit.

Tout ce que vient de nous dire, une fois de plus, la délégation américaine est une nouvelle preuve de la politique mensongère des États-Unis, une politique qui n'a pas le soutien de la communauté internationale et qui est clairement rejetée par l'ONU. Les arguments avancés ne reposent sur aucune information vérifiée et nous n'allons pas nous étendre davantage sur la question. Nous voulons simplement indiquer que Cuba n'accepte pas les propos qui ont été tenus ici et qu'en outre, le vote qui vient d'avoir lieu aujourd'hui reflète clairement le refus international de cette politique qui, par-dessus tout, et en plus de violer les droits de l'homme de la population cubaine, constitue une preuve irréfutable de la politique génocidaire menée contre notre peuple. Je n'en dirai pas plus. Nous pensons, une fois encore, que les propos qui viennent

d'être tenus ne méritent pas d'être relevés et ne sont nullement dignes de foi. Ils n'ont d'ailleurs aucune chance d'être acceptés par les délégations présentes ici, et surtout pas par la délégation cubaine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Puisqu'il n'y a pas d'autre représentant qui souhaite

prendre la parole, puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 21 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.